

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

RAPPORT ANNUEL

2015

SOMMAIRE

Composition du Conseil d'Administration

Message du président du Conseil d'Administration

Environnement international

Environnement national

Chiffres clés de l'activité de la banque

Les états financiers de la BTE

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers de la BTE

Les Etats Financiers Consolidés du groupe BTE.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BTE

Résolutions de l'A.G.O. de la BTE

Composition du Conseil d'Administration

Administrateurs représentant l'Etat des Emirats Arabes Unis

M. Jabr Zaâl Khelifa FELLASI <i>(à partir d'octobre 2013)</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
M. Obeid Mourad SOUIDI	<i>Administrateur</i>
M. Khalifa Ali Al GAMZI	<i>Administrateur</i>
M. Sakr Salem EL AMRI	<i>Administrateur</i>
M. Naceur CHOUTAYT AL KITBI	<i>Administrateur</i>
Mr Mohamed Moubarek HEJRI	<i>Administrateur</i>

Administrateurs représentant l'Etat Tunisien

Mr Khaled BEN MILED	<i>Directeur Général</i>
MR Fares boussrou	<i>Administrateur</i>
<i>(Nommé au lieu de Mr Samir Lazaar /Octobre 2015)</i>	
Mr Bassel HAMEID	<i>Administrateur</i>
Mr Taher Lassouad	<i>Administrateur</i>
<i>(Nommé au lieu de Mme Amel ben farhat /Mars 2015)</i>	
Mr Hedi DAMMAK	<i>Administrateur</i>
Mr Fadhel BEN OTHMANE	<i>Administrateur</i>

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mr Ahmed BELAIFA	<i>Cabinet M.T.B.F</i>
Mr Mohamed Ali AOUANI CHERIF	<i>Cabinet ECC Mazars</i>

MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2015 s'est achevée avec un nouveau fléchissement du rythme de l'activité économique mondiale avec un taux de croissance qui s'est établi à 3,1 % plus faible que celui enregistré une année auparavant soit 3,4% réalisé en 2014.

Cette baisse est en rapport avec le ralentissement économique généralisé dans les pays émergents et en développement et la perte de vigueur de la reprise constatée dans les économies avancées.

Dans les pays développés, c'est celle des Etats-Unis qui a été la plus solide et la plus dynamique, malgré un léger recul au premier trimestre de l'année, grâce à la vigueur de la consommation des ménages qui est restée le principal moteur de la croissance de l'économie américaine.

En revanche, la reprise de la croissance, dans la Zone Euro et au Japon, est demeurée globalement modeste, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande extérieure, en relation avec le ralentissement des économies émergentes, ainsi que du faible niveau des investissements malgré l'adoption de politiques monétaires ultra-accommodantes dans les deux économies. Dans ce contexte, le taux de croissance dans l'ensemble des pays avancés s'est situé à un niveau légèrement supérieur à celui enregistré un an plus tôt, soit 1,9% contre 1,8% en 2014.

Dans la zone Euro, le rythme de croissance s'est accéléré au cours de l'année 2015 pour atteindre 1,6% contre 0,9% en 2014 en raison de certains facteurs encourageants tels que la dépréciation de l'euro et aux conditions financières accommodantes résultant d'une politique monétaire de plus en plus souple de la BCE.

Au Japon, et après la récession enregistrée en 2014 soit -0,1%, le rythme de croissance économique a atteint 1% au cours de l'année 2015 grâce notamment au maintien par la Banque du Japon du programme d'assouplissement quantitatif, ainsi qu'au dynamisme que connaît le marché financier japonais.

Sur un autre plan, la croissance économique dans les pays émergents et les pays en développement reste entachée de plusieurs risques dans de nombreuses économies notamment le ralentissement de l'économie chinoise. Dans ce cadre, le taux de croissance dans ces pays s'est limité à 4% en 2015 contre 4,6% l'année précédente. Cela devrait s'établir à 4,3% en 2016 et 4,7% en 2017 d'après les prévisions du FMI.

Concernant la Chine, qui connaît déjà un ralentissement structurel de son économie, en lien avec le rééquilibrage de son modèle de croissance qui s'oriente désormais vers un nouveau modèle reposant davantage sur la consommation et les services au lieu de celui axé sur les investissements et les exportations, le taux de croissance est revenu à 6,9% en 2015 contre 7,3% l'an passé. Dans ce contexte, les inquiétudes d'un ralentissement plus brutal se sont intensifiées depuis le début de l'été 2015, avec la publication d'indicateurs conjoncturels défavorables sur l'activité en Chine et des conséquences visibles sur le commerce mondial, sous l'effet de la nette contraction des importations chinoises et une baisse sensible des exportations.

Pour sa part, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a enregistré un certain ralentissement de sa croissance économique au cours de l'année 2015, soit 2,3% contre 2,6% enregistré en 2014. C'est que les retombées des conflits régionaux et la détérioration du climat sécuritaire et social dans certains pays, ainsi que la dégradation de la confiance qui s'en est ensuivie ont constitué un frein majeur à l'activité économique dans la région. Par ailleurs, les économies des pays exportateurs de pétrole ont subi de plein fouet la chute sensible des prix internationaux du pétrole.

Sur le plan national, l'année 2015 a été caractérisée par une baisse de la croissance économique, surtout dans les principaux secteurs productifs, notamment dans l'industrie et les services, et particulièrement le tourisme qui a été profondément touché par les chocs sécuritaires qu'a connu le pays en 2015. De leurs côtés les principales branches des industries manufacturières hormis les industries agroalimentaires ont connu une contraction malgré la croissance économique dans la zone euro. Pour leur part, les principaux secteurs des industries non manufacturières, notamment l'activité minière a affiché un net fléchissement.

La croissance économique a enregistré une baisse de 1,5 points pour s'établir à 0,8% en 2015 contre 2,3 % en 2014 ; avec une perspective de reprise modeste attendue pour l'année 2016.

Ce ralentissement de l'activité économique en Tunisie au cours de l'année 2015 s'explique par les facteurs politiques et sécuritaires toujours défavorables qui ont affecté le rythme de croissance économique, et qui ont conduit également à des pressions sur les équilibres financiers.

L'année 2015 a été caractérisée par une situation économique et politique fragile. En effet, les retombées des événements terroristes ont lourdement pesé sur l'activité économique du pays.

Les réformes structurelles et de relance de l'investissement se font attendre pour soutenir la transformation de l'économie et faire sortir le pays de la crise et rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire tunisien.

Dans ce contexte général défavorable, la Banque de Tunisie et des Emirats a consolidé ses activités au cours de l'exercice 2015. La Banque a ainsi développé ses activités de financement des entreprises et surtout des particuliers. Parallèlement, le réseau commercial s'est étendu au cours de l'exercice écoulé pour atteindre 24 agences.

Le total bilan s'est établi à la fin de l'année 2015 à 906,368 millions de dinars contre 794,740 millions de dinars à la fin de l'année 2014.

Le Produit Net Bancaire a enregistré en 2015 une progression d'environ 4,8% par rapport à 2014 pour atteindre 28,3 millions de dinars contre 27,042 millions de dinars en 2014.

Je voudrais, en conclusion remercier les autorités monétaires de la Tunisie et de l'Etat des Emirats Arabes Unis pour les encouragements qu'ils ne cessent de prodiguer à la Banque de Tunisie et des Emirats. Mes remerciements s'adressent, également, à tous les membres du Conseil d'administration pour leur soutien indéfectible au développement de la Banque et à l'ensemble du Personnel de la Banque pour son abnégation.

JABR ZAAL KHELIFA FELLASS

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

La croissance économique mondiale a enregistré une décélération au cours du premier semestre de l'année 2015, en rapport avec le ralentissement observé dans les économies émergentes et en développement et la perte de vigueur de la reprise constatée dans les économies avancées.

En effet, la chute des prix des matières premières, la dépréciation des devises de pays émergents et la volatilité accrue sur les marchés financiers internationaux ont pesé sur l'activité surtout dans les économies émergentes et en développement. Ces facteurs ont conduit à ce que l'année 2015 s'achève avec un nouveau fléchissement du rythme de l'activité économique mondiale et un taux de croissance de 3,1 % plus faible que celui enregistré une année auparavant soit 3,4% réalisé en 2014.

En conséquence, la situation de l'emploi dans le monde est demeurée relativement fragile malgré une stabilisation du taux de chômage au niveau de 5,8% en 2015. En fait, le ralentissement économique s'est traduit par une nouvelle montée du chômage surtout dans les pays émergents et en développement, notamment ceux d'Amérique latine et certains pays d'Asie comme la Chine, ainsi que dans les pays arabes exportateurs de pétrole.

En revanche et dans la plupart des pays développés, l'année 2015 a été marquée par une consolidation de l'emploi, surtout aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe du Nord et d'Europe Centrale.

Sur un autre plan, l'atonie de l'activité dans les économies émergentes et en développement a pesé négativement sur le rythme des échanges mondiaux de biens et services, au cours de l'année 2015. En effet, la faiblesse de la reprise du commerce mondial est imputable principalement au repli du volume des importations des pays émergents, surtout de la Chine, en raison du

rééquilibrage en cours de son économie, qui a eu un grand impact sur ses importations de matières premières, ainsi que de celles du Brésil et de la Russie. Ainsi, le volume du commerce mondial s'est accru à un rythme nettement moins rapide que celui enregistré une année auparavant, soit 2,8% contre 3,5% en 2014.

S'agissant de l'ensemble des pays avancés le taux de croissance économique s'est situé à un niveau légèrement supérieur à celui enregistré un an plus tôt, soit 1,9% contre 1,8% en 2014.

Pour les Etats Unis, la croissance économique a continué son évolution à un rythme globalement solide soit 2,7% en 2015 et 2,8% en 2016, et ce en dépit de ses affaiblissements au cours du premier trimestre 2015.

Le taux de croissance dans la zone Euro s'est accéléré enregistrant un taux de 1,5% en 2015 contre 1,1% en 2014 malgré l'impact de certains facteurs décourageants tel que la dépréciation de l'euro et les risques de la crise de la dette grecque sur toute la zone.

Quant au Japon, l'activité économique a progressé en 2015 de 1,1% grâce aux mesures monétaires et fiscales plus souples et aux réformes structurelles mises en place par le gouvernement japonais tel que le repli des prix de pétrole et l'accroissement des salaires.

Concernant les pays émergents et en développement, le taux de croissance économique a enregistré une baisse se situant à 4,2% en 2015 contre 4,6% en 2014. Il est attendu que ce taux avoisine 4,7% au cours de l'année 2016.

Le fonds monétaire international (FMI) a signalé que ce ralentissement constaté de l'activité dans ces pays est imputable principalement à la baisse des prix des produits de base en 2015.

Dans la Zone Euro, le taux de chômage a enregistré un léger repli pour s'établir à 11,1% en 2015 contre 11,6% en 2014, soit à son plus bas niveau depuis Avril 2008.

Par contre au Japon, le taux de chômage a continué sa baisse revenant à 3,4% en mars 2015 contre 3,6% au début de l'année.

Cependant, des niveaux élevés de chômage persistent dans plusieurs pays, en particulier en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, ainsi que dans certaines économies en transition comme celles du Sud –Est de l'Europe.

S'agissant de l'évolution des prix internationaux des produits de base, l'indice général des prix a enregistré une baisse de 1,6% au mois de juin 2015, soit une régression de 7,1% d'un mois à l'autre, en relation avec la chute des prix de groupe des produits au mois de Décembre 2015 : l'énergie (-38,9%), les métaux (-29,4%), ainsi que des produits alimentaires (-19,5%).

Il est à signaler que les prix mondiaux du pétrole brut se sont orientés à la baisse pour revenir à 48,52 Dollars pour le baril au mois de Juillet 2015. Cela s'explique essentiellement par la hausse des stocks américains, le retour des exportations iraniennes, le repli de la demande et par l'appréciation du Dollar américain.

Pour l'ensemble de l'année 2015, l'indice général des prix s'est contracté de 35,3% par rapport à l'année 2014, sachant que cette tendance a concerné l'ensemble des groupes de produits.

Le taux d'inflation mondial a atteint 0,2% en décembre 2015 mais il peut recouvrir de nombreuses situations très différentes. C'est ainsi que l'évolution de l'inflation a enregistré en 2015, une certaine détente dans les économies des pays industrialisés, essentiellement du fait de la chute des prix du pétrole et des autres matières premières, alors que dans les économies de la plupart des pays émergents et en développement, les dépréciations monétaires de grande ampleur qui ont été opérées ont poussé l'inflation globale à la hausse, compensant ainsi l'effet baissier induit par la baisse des prix du pétrole.

Dans l'ensemble, l'évolution des prix à la consommation dans les pays industrialisés a été nettement moins rapide que l'année dernière, soit 0,3% contre 1,4% en 2014, demeurant ainsi en deçà des objectifs fixés par les banques centrales de ces pays. Egalement, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée généralement stable, surtout que l'évolution des coûts unitaires de la main-d'œuvre a été globalement faible.

Aux Etats unis ce taux a atteint son plus haut niveau depuis le début de l'année 2015, soit 0,7%.

Dans la zone euro, ce taux s'est replié pour se situer à 0,2% en décembre 2015 contre 0,3% en 2014. Cette faiblesse de l'inflation est attribuable principalement, à la chute des prix de l'énergie

Quant aux **pays émergents et en développement**, l'inflation s'est maintenue au même niveau que celui enregistré en 2014, soit 4,7%.

S'agissant des politiques monétaires, la Réserve Fédérale Américaine (**FED**) a procédé à une augmentation de son taux d'intérêt directeur à la fin de l'année 2015. En effet, plusieurs facteurs plaident en faveur d'une telle augmentation, surtout l'amélioration de la situation de l'employabilité, l'accélération de l'inflation et l'évolution encourageante dans le secteur immobilier.

Pour sa part, la **Banque Centrale Européenne (BCE)** a procédé, en janvier 2015, à un nouvel assouplissement de sa politique monétaire en décrétant un important programme d'achats de titres annoncé et mis en œuvre à partir du mois de mars suivant. Au vu de ce programme, la liste des actifs achetés a été étendue pour inclure les obligations gouvernementales de la Zone Euro sur le marché secondaire pour porter sur un montant de 60 milliards d'euros par mois.

Par ailleurs, la **banque Centrale Européenne (BCE)** a maintenu inchangés ses principaux taux d'intérêt directeurs à respectivement 0,05% et 0,3%.

Son attention s'est focalisée sur les moyens de trouver des solutions juridiques et institutionnelles lui permettant de traiter avec la Grèce dont le système bancaire est resté quasi-paralysé durant le mois de juillet 2015. Dans ce cadre les interventions de la BCE se sont consacrées envers les banques grecques via les facilités de liquidités d'urgence (Emergency Liquidity Assistance), surtout après la conclusion d'un accord final concernant la crise de la dette grecque.

Ainsi, la BCE a maintenu sa politique monétaire expansionniste pour relancer l'activité et réduire la période de déflation surtout avec les taux d'inflation négatifs enregistrés dans la zone euro.

Pour sa part, la Banque Centrale de Chine a annoncé une nouvelle réduction du ratio de la réserve obligatoire revenant à 18,5% au cours de l'année 2015. Cette mesure vise, surtout, à alléger les pressions sur la liquidité bancaire et à soutenir la consommation intérieure.

Pour ce qui est de l'évolution des marchés financiers internationaux, la volatilité sur les principales bourses internationales s'est à nouveau amplifiée en 2015, au rythme de la montée des inquiétudes concernant la situation dans les économies émergentes et des spéculations associées à la normalisation de la politique monétaire américaine.

Ces inquiétudes ont été à l'origine d'une nette diminution des flux de capitaux vers les pays émergents et d'une hausse des écarts de taux de rendement, outre la dépréciation des monnaies de ces pays, et en conséquence le repli des cours des actions. Faut-il encore rappeler que de nombreuses tensions financières se sont conjuguées pour exacerber la volatilité des marchés financiers tout au long de l'année, à savoir la crise de la dette grecque et ses risques de contagion sur les autres pays périphériques de la Zone Euro, ainsi que le choc boursier en Chine, au cours de l'été 2015, suite aux nouvelles mesures prises par les autorités de ce pays en vue de limiter les opérations spéculatives du secteur bancaire parallèle, et l'annonce d'un ajustement de la politique de change par la banque centrale chinoise.

S'agissant des marchés des changes internationaux, ils ont été marqués par une baisse de l'euro contre le dollar (de près de 10%). Ainsi, le taux de change de l'euro est revenu à 1,0930 au mois de juillet 2015. Cette tendance a été favorisée par le maintien d'une politique plus accommodante de la part de la BCE et surtout par la perspective de hausse des taux par la FED qui s'est finalement matérialisé en décembre 2015.

ENVIRONNEMENT NATIONAL

Le taux de croissance économique a enregistré une baisse de de 1,5 points de pourcentage pour s'établir à 0,8% durant l'année 2015 contre 2,3 % en 2014.

Ainsi l'activité économique a connu une stagnation ou même une récession dans les principaux secteurs productifs à l'exception de celui de l'agriculture et pêche qui a bénéficié de la récolte exceptionnelle de l'huile d'olive.

En effet, les retombées des événements terroristes ont lourdement pesé sur l'activité dans les services marchands, en particulier sur le tourisme et le transport dont les principaux indicateurs ont connu une forte détérioration comparés à ceux réalisés en 2014.

Egalement, les principales industries manufacturières, hormis les industries agroalimentaires, ont connu une contraction. Pour leur part, les industries non manufacturières, notamment l'activité minière, ont affiché un fléchissement.

De son côté, le taux de chômage global a quasiment stagné au cours de l'année 2015 en se situant à 15,4% contre 15% en 2014. Par contre, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a évolué de 30,4% en 2014 à 31,2% en 2015.

Suite au manque de précipitations sur les différentes régions du pays, la campagne agricole 2015-2016 devrait connaître des difficultés, notamment pour les grandes cultures .Il y a lieu de rappeler que les superficies programmées pour la céréaliculture ont atteint 1,450 mille hectares dont 80 mille en irrigués.

Concernant le secteur de l'arboriculture, la production d'huile d'olive a enregistré une récolte exceptionnelle de 340 mille tonnes en 2015 contre 70 mille tonnes au titre de la campagne précédente.

Par ailleurs, la production de dattes en 2015 a augmenté de 10,3% pour atteindre 246 mille tonnes, alors que la production d'agrumes, estimée à 380 mille tonnes a connu une baisse de 5% par rapport à la campagne 2014.

Pour sa part, la filière laitière a enregistré, au cours de l'année 2015 une progression de la production de lait de 6,1% contre 5,6% en 2014 pour atteindre 1,2 million de tonnes.

Quant à la production de viandes rouges, elle a connu un ralentissement au cours de l'année 2015 soit 0,2% contre 2,7% en 2014 pour se situer à 117,9 mille tonnes.

S'agissant du secteur de la pêche et de l'aquaculture, la production a connu un repli de 3% au cours de l'année 2015 revenant à 112,8 mille tonnes.

Pour ce qui de la balance alimentaire avec l'extérieur, elle a enregistré un déficit de seulement 91,1 MDT en 2015 contre 1,380 MDT en 2014, suite à l'accroissement des exportations soit 7,8% et 9% respectivement.

Il est à noter que les recettes de l'huile d'olive ont atteint 1,892 MDT, soit environ 52% des exportations des produits alimentaires et contribuant d'environ 88% à leur hausse. Ainsi, le taux de couverture s'est consolidé de 37,9 points de pourcentage pour se situer à 97,6%.

Au niveau du secteur industriel, on note la poursuite de la baisse au cours de l'année 2015 soit -1,7% contre -1% en 2014. Cela s'explique par une baisse de la production énergétique (-6%) sous l'effet de la contraction de la production des produits pétroliers et gaziers de 6,4% et à la forte détérioration de la production minière (-18,1%) suite au repli de la production du phosphate de 22,3%.

De leur côté, la production des industries manufacturières a enregistré en 2015 une légère hausse soit 0,2% contre 1% en 2014.

Ainsi la reprise de la production des industries agroalimentaires en 2015 au taux de 5,3% contre -2,6% et la hausse de la production des industries diverses (0,9% contre 3%) ont compensé la baisse des autres secteurs, en particuliers les industries chimiques (-5,3% contre -2,2%), les industries de textile et habillement, cuirs et chaussures -1,2% contre -0,2%), les

industries de matériaux de construction , céramique et verre (0,6% contre 5,4%) et les industries mécaniques et électriques (-0,3% contre 3,4%).

Concernant les importations des biens d'équipement et celle des matières premières et demi-produits, elles ont enregistré un fléchissement de 4% contre une hausse de 10% en 2014.

S'agissant des échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, l'exportation des industries manufacturières a connu une baisse de 1,2% en 2015 contre une hausse de 8,7% en 2014, et ce malgré la légère reprise économique enregistrée dans les principaux pays partenaires, notamment ceux de la zone euro.

Pour sa part, le déficit commercial du secteur énergétique s'est légèrement amélioré de 6,8% en 2015 pour se situer à 3.391,6 MDT. En revanche, le taux de couverture des importations par les exportations a diminué de 13,8 points de pourcentage revenant de 50,7% à 36,9% en 2015.

Les problèmes de sécurités qu'a connu le pays en 2015 ont largement approfondi la dégradation du secteur touristique. Ainsi, Les principaux indicateurs du secteur touristique ont poursuivi leur évolution baissière.

De même les nuitées touristiques globales se sont inscrites en baisse de 44,4% par rapport à 2014, se situant à 16,2 millions de nuitées. Une contraction qui a concerné toutes les régions touristiques.

Durant l'année 2015 le repli des entrées de touristes étrangers, revenant à 4,2 millions de personnes, a atteint 30,8% et a concerné principalement, les touristes européens (-53,6%), notamment les Français (-35,5%) , les Allemands(-48,7%), les Anglais (-51%)et les Italiens (-67%).

Pour leurs part, les flux des touristes magrébins ont enregistré une baisse de 10,9%, suite au repli des entrées des libyens (-30,9%), et ce malgré la hausse du nombre de touristes algériens soit 15,4%.

Les recettes touristiques en devises ont accusé une chute de 33,4% par rapport à l'année 2014 pour revenir à 2.355 MDT.

Corrélativement au repli de l'activité touristique, le trafic aérien a enregistré une baisse de 32,1% en 2015 contre -0,7% en 2014 suite notamment au repli ayant touché les lignes internationales (-33,6%) contrastant avec la hausse du trafic sur les lignes intérieures soit (21,2%).

L'indice général des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,2% au mois de décembre 2015 suite notamment à la hausse des prix des articles d'habillement (1,3%) et ce malgré la baisse de ceux des produits alimentaires.

En termes de glissement annuel, une décélération des prix a été observée au cours de l'année 2015. Le taux d'inflation s'est établi à 4,1% au mois de décembre, en nette baisse par rapport à 2014 et 2013 soient 4,8% et 5,7%. Cela s'explique par la décélération du rythme des prix des produits alimentaires (3,3% contre 4,2% en 2014) et des tarifs de transport (1,7% contre 3,2%)

Le taux d'inflation moyen s'est établi à 4,9% en 2015, soit le même niveau enregistré en 2014. Ainsi le taux d'inflation des produits alimentaires et celui des produits manufacturés ont connu une décélération du rythme de progression pour atteindre 5,2% et 4,8% respectivement contre 5,4% et 5,2% en 2014. Alors que l'évolution des prix des services a connu une accélération en 2015, passant de 4,2% en 2014 à 4,6% en 2015.

S'agissant du commerce extérieur, il y a lieu de noter la poursuite des pressions sur la balance des paiements suite à une conjoncture nationale marquée par l'atonie de l'activité économique et la faiblesse du rythme de la croissance, ainsi qu'à la dégradation de la situation sécuritaire et sociale.

En effet, le déficit des paiements courants continue à se maintenir à un niveau élevé pour se situer à 7,6 MDT, soit 8,8% du PIB. Néanmoins, le niveau appréciable des entrées nettes de capitaux extérieurs, qui ont atteint près de 8,4 milliards de dinars au cours de l'année 2015, ont permis de financer le déficit courant et dégager un excédent de 783 MDT au niveau de la balance générale des paiements, le niveau des avoirs nets en devises s'est ainsi situé à 14.102 MDT, soit l'équivalent de 128 jours d'importation au terme de l'année 2015, contre 13.097 MDT et 112 jours en 2014.

Le déficit commercial s'est contracté en 2015 de 11,6%, pour se situer à 12.048 MDT en relation avec la baisse de l'importation soit -5,7% et -2,8% respectivement, entraînant ainsi une amélioration de taux de couverture soit 69,6%.

Sur le plan monétaire, la liquidité bancaire s'est de nouveau resserrée au cours de l'année 2015, et ce après avoir connu une nette amélioration en 2014. Ainsi les besoins des banques en liquidité se sont atténués au quatrième trimestre 2015 comparativement au trimestre précédent.

Ainsi, la fin de l'année 2015 a été caractérisée par un accroissement substantiel du solde net de l'administration publique de 648 MDT, une baisse des actifs nets sur l'étranger de 585 MDT et par la diminution des billets et monnaies en circulation de 205 MDT.

Compte tenu de l'évolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire au cours du dernier quart de 2015, les opérations de politique monétaire ont totalisé, en moyenne, 5.427 MDT soit 373 MDT de moins que le trimestre précédent. En conséquence, les avoirs en compte courants ordinaires des banques tenus à la banque centrale ont baissé de 5 MDT pour s'établir à 144 MDT.

Afin de relancer l'investissement productif et favoriser la reprise économique, la B.C.T a baissé son taux directeur de 50 points de base en octobre 2015, pour le ramener à 4,25%, après avoir réussi à contenir l'inflation.

Sur un autre plan et au cours de l'année 2015, le Dinar a enregistré sur le marché interbancaire, une dépréciation de 7,1% vis-à-vis du yen japonais et de 8,4% vis-à-vis du Dollar American et une appréciation de 2% par rapport à l'euro et de 1,4% face au dirham marocain.

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DE LA BTE

FONDS PROPRES :

Les Fonds Propres de la banque ont atteint à fin 2015 le montant de 128,105 millions de dinars contre 126,330 millions de dinars à fin 2014.

Evolution des fonds propres (en millions DT)

	2015	2014	Taux de croissance (%)
Capital social	90,000	90,000	-
Actions propres	-0,840	-0,840	-
Réserves	47,238	47,126	0,2
Résultats reportés	-9,956	958	-1139,2
Résultat net de l'exercice	1,663	-10,914	-115,2
Total	128,105	126,330	1,4

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT:

APPROBATIONS :

Les approbations des activités d'investissement ont atteint 190,530 millions de dinars en 2015 contre 169,467 millions de dinars en 2014.

CROISSANCE DES APPROBATIONS (en millions DT)

	Approbations 2015	Approbations 2014	Taux de croissance en (%)
crédit moyen & long terme	78,015	85,275	-8,5
participation	275	-	-
leasing	36,576	28,890	26,6
Total approbations entreprises	114,866	114,165	0,6
Total approbations particuliers	75,664	55,302	36,8
Total	190,530	169,467	12,4

ENGAGEMENTS :

Les engagements sous forme de crédits moyens et longs termes en faveur des entreprises et des particuliers et les engagements sous forme de prises de participation et de leasing se sont élevés en 2015 à 177,397 millions de dinars contre 112,965 millions de dinars en 2014

CROISSANCE DES ENGAGEMENTS (en millions DT)

	Engagements 2015	Engagements 2014	Taux de croissance en (%)
crédits moyen & long terme	74,922	38,830	92,9
participations	200	-	-
leasing	26,639	18,979	40,4
Total engagements entreprises	101,761	57,809	76,0
Total engagements particuliers	75.636	55,156	37,1
Total	177,397	112,965	57,0

Les engagements sous forme de crédits **moyen et long terme** ont enregistré une augmentation de 36,092 millions de dinars à fin décembre 2015 par rapport à 2014 soit (+92,9%) et 7,660 millions de dinars sous forme de leasing soit (+40,4%). De leur côté, les engagements en faveur des particuliers ont enregistré une amélioration de 37,1% en décembre 2015 par rapport à 2014, soit 20,480 millions de dinars.

DECAISSEMENTS :

Les décaissements sous forme de crédits Moyen et long terme en faveur des entreprises et des particuliers et les décaissements sous forme de prises de participation et de leasing ont atteint 173,304 millions de dinars en 2015 contre 110,907 millions de dinars en 2014, soit une augmentation de +56,3%.

CROISSANCE DES DECAISSEMENTS (en millions DT)

	Réalisations 2015	Réalisations 2014	Taux de croissance en (%)
crédits moyen & long terme	57,851	41,128	40,7
participations	0,050	-	-
leasing	22,722	15,298	48,5
Total décaissements entreprises	80,623	56,426	42,9
Total décaissements particuliers	92,681	54,481	70,1
Total	173,304	110,907	56,3

ACTIVITES COMMERCIALES :

EVOLUTION DES CREDITS A COURT TERME :

L'encours des crédits à court terme a connu une évolution de 60,952 millions de dinars en 2015 soit un taux de + 39,8% par rapport à 2014 passant de 153,138 millions de dinars en 2014 à 214,090 millions de dinars en 2015.

ACTIVITES COMMERCIALES (en millions DT)

	2015	2014	Taux de croissance en (%)
Crédits de gestion en dinars	85,071	64,460	32
Facilité de caisse	38,338	35,087	9,3
Crédit de gestion en devises	82,963	52,741	57,3
Avance/dépôt	7,718	850	808
Total	214,090	153,138	39,8

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER : CREDITS DOCUMENTAIRES

Les opérations avec l'étranger ont enregistré une baisse de 3,9% en 2015 par rapport à 2014, en rapport avec la situation économique du pays.

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER (en millions DT)

	2015	2014	Taux de croissance en (%)
Ouverture de crédoc import	32,756	32,335	1,3
Ouverture de crédoc export	38	1,779	-97,9
Total	32,794	34,114	-3,9

LES CAUTIONS ET GARANTIES :

Les cautions et engagements par signature ont atteint 55,2 millions de dinars en 2015 contre 50,642 millions de dinars en 2014, soit une hausse de + 9,1%.

CAUTIONS ET GARANTIES ACCORDEES AUX CLIENTS (en millions DT)

	2015	2014	Taux de croissance en (%)
Cautions de marché	4,149	40,415	6,8
Autres cautions et garanties	7,066	5,174	36,6
Garanties sur leasing	226	-	-
Cautions de la clientèle	50,441	45,589	10,6
Cautions bancaires	4,795	5,053	-5,1
Total	55,236	50,642	9,1

RESSOURCES DE LA BANQUE :

Les ressources de la banque ont atteint 884,2 millions de dinars à fin 2015 contre 778,7 millions de dinars à fin 2014, soit une hausse de 13,7%.

EVOLUTION DES RESSOURCES DE LA BANQUE (en millions DT)

	Décembre 2015	Décembre 2014	Taux de croissance en (%)
Fonds propres	128,105	126,330	3,7
Emprunts	184,772	179,272	2,1
Dépôts de la clientèle	571,320	473,133	20,7
	884,197	778,735	13,7

EMPRUNTS ET RESSOURCES EXTERIEURES :

Les emprunts externes et internes ont atteint 184,772 millions de dinars à fin 2015 contre 179,272 millions de dinars à fin décembre 2014, soit une augmentation de 3,1%.

EVOLUTION DES EMPRUNTS (en millions DT)

	Décembre 2015	Décembre 2014	Ecart Déc. 2013/2014	
			Valeur	%
Lignes extérieures	14,640	20,476	-5,836	-28,5
Emprunts obligataires	88,250	105,500	-17,250	-16,4
Emprunts interbancaires	9,000	14,000	-5,000	-35,73
Emprunts marché monétaire en devises	12,882	2,296	10,586	461,1
Emprunts marché monétaire en dinars	60,000	37,000	23,000	62,2
Total emprunt	184,772	179,272	5,500	3,1

DEPOTS :

Les dépôts de la clientèle ont atteint 571,3 millions de dinars au 31 décembre 2015 contre 473,1 millions de dinars en 2014 soit une hausse de 20,8%.

EVOLUTION DES RESSOURCES PROVENANT DES DEPOTS (en millions DT)

	2015		2014		Taux de croissance en(%)
	valeur	%	valeur	%	
Comptes épargne	46,866	8,2	41,423	8,8	13,1
Comptes à terme	200,321	35,1	154,475	32,6	29,7
Total des dépôts à terme	247,187	43,3	195,898	41,4	26,2
Comptes à vue	115,387	20,2	104,532	22,1	10,4
Total de dépôt en dinars	362,574	63,5	300,430	63,5	20,7
Comptes à terme	2,686	0,5	3,234	0,7	-16,9
Comptes à vue	206,060	36,1	169,469	35,8	21,6
Total de dépôt en devises	208,746	36,5	172,703	36,5	20,9
Total dépôts	571,320	100	473,133	100	20,8

RESULTATS DE LA BANQUE :

Le produit net de la banque a atteint 28,3 millions de dinars en décembre 2015 contre 27,0 millions de dinars à fin 2014, soit une augmentation de 4,8%.

EVOLUTION DES RESULTATS (en 1.000 DT)

	Réalisations 2015	Réalisations 2014(*)	Taux de croissance en (%)
Intérêts et revenus assimilés	41,197	35,804	15,1
Commissions	10,802	8,674	24,5
Gain/portefeuille titre	4,556	3,542	28,6
Revenu/portefeuille	519	437	18,8
Total produits d'exploitation bancaire	57,074	48,457	17,8
Intérêts encourus et charges assimilées	28,274	21,083	34,1
Commissions encourues	452	332	36,1
Total charges d'exploitation bancaire	28,726	21,415	34,1
Produit net bancaire	28,348	27,042	4,8
Frais de personnel	14,406	13,143	9,6
Autre charges	5,666	5,400	4,9
Indemnité de la retraite	1,786	-	-

Autre produits	43	58	-25,9
Amortissement	-1596	-1631	-2,1
Résultat d'exploitation Brut	4937	6 926	2,9
Dotations aux provisions	328	-17 957	-101,8
Gain provenant des autres éléments ordinaires	-3,480	220	-1681,8
Résultat	1.786	-10 811	-116,5
Impôt sur les bénéfices	-123	-103	19,4
Résultat net	1 663	-10 914	-115,2

(*) Données comparatives retraitées

EVOLUTION DES PRODUITS BANCAIRES :

Les produits bancaires ont enregistré un accroissement de 17,8%, passant de 48,457 millions de dinars en 2014 à 57,074 millions de dinars en 2015, et cela grâce à l'augmentation des revenus des crédits long et moyen terme aux particuliers de près de 3,0 millions de dinars. Les revenus des crédits à court terme des entreprises ont atteint 10,1 millions de dinars en décembre 2015 contre 7,9 millions de dinars à fin 2014.

EVOLUTION DES CHARGES BANCAIRES :

Les charges d'exploitation bancaires ont enregistré un accroissement de 34,14% au cours de l'exercice 2015 par rapport à l'exercice 2014, pour atteindre 28,726 millions de dinars en 2015 contre 21,415 millions de dinars en 2014.

Cette croissance s'explique essentiellement par l'augmentation des intérêts sur les dépôts de la clientèle d'un montant de 6,9 millions de dinars à fin 2015 par rapport à décembre 2014 et l'augmentation du volume des dépôts à terme d'un montant de 69,7 millions de dinars d'autre part.

En plus la moyenne (de l'année) du TMM a baissé de 2014 à 2015 en passant de 4.82% en 2014 à 4.71% en 2015.

RESULTAT :

Le résultat de la banque a enregistré à fin décembre 2015 un bénéfice de 1,663 millions de dinars contre un déficit de -10,914 millions de dinars en 2014.

Il est à noter que l'application de la circulaire N°21-2013 de la Banque Centrale de Tunisie du 30 décembre a eu une incidence très importante sur les résultats de l'exercice 2014 d'où le déficit de 10,9 MD puisqu'on imputé sur les résultats de la banque un montant de 6,343 de provisions additionnelles.

Banque de Tunisie et des Emirats

I. ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Bilan arrêté au 31 Décembre 2015 ***(Unité : en millier de dinars)***

A C T I F

Notes 31/12/2015 31/12/2014

Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 262	30 438
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	92 351	118 912
Créances sur la clientèle	3	659 573	531 285
Portefeuille d'investissement	4	107 746	85 698
Valeurs immobilisées	5	14 815	15 139
Autres actifs	6	14 621	13 268
TOTAL ACTIF		906 368	794 740

P A S S I F

Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	83 142	56 523
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	570 476	470 700
Emprunts & ressources spéciales	9	107 527	129 976
Autres passifs	10	17 118	11 211
TOTAL PASSIF		778 263	668 410

CAPITAUX PROPRES

Capital		90 000	90 000
Réserves		47 238	47 125
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés		-9 956	959
Résultat de la période		1 663	-10 914
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	128 105	126 330

TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		906 368	794 740
--	--	----------------	----------------

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2015

(Unité : en milliers de dinars)

Notes 31/12/2015 31/12/2014

PASSIFS EVENTUELS

Cautions, avals et autres garanties données	12	55 346	50 642
---	-----------	--------	--------

Crédits documentaires		32 768	34 114
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		110 510	24 338
Engagements sur titres		24 000	7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		134 510	31 338
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement reçus	13	9 000	14 000
Garanties reçues	14	554 732	356 550
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		563 732	370 550

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	15	40 972	35 369
Commissions		10 801	8 674
Gains sur opérations de change		1 333	1 783
Revenus du portefeuille d'investissement	16	3 968	2 732
Total produits d'exploitation bancaire		57 074	48 558
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-28 274	-21 083
Commissions encourues		-452	-333

Total charges d'exploitation bancaire		-28 726	-21 416
PRODUIT NET BANCAIRE		28 348	27 142
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-2 025	-17 524
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-1 128	-704
Autres produits d'exploitation		44	15
Frais de personnel	20	-14 950	-12 498
Charges générales d'exploitation		-6 757	-6 002
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 596	-1 474
Dotations aux résorptions des non valeurs			-157
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 936	-11 202
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-150	390
Impôts sur les sociétés		-123	-102
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 663	-10 914
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 663	-10 914
Effets des modifications comptables		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		1 663	-10 914
Résultat par action (DT)	21	0.475	-3,118

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		55 415	49 695
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-28 441	-22 544
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-7 448	- 78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-24 189	-23 492

Autres flux d'exploitation	-118 105	-5 005
Impôts sur les sociétés	-213	-109
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation	-25 250	-67 323

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	252	39
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-21 088	-17 579
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 134	-2 514
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-22 970	-20 049

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts	-17 250	-10 250
Augmentation/diminution ressources spéciales	-11 087	-4 816
Dividendes versés	-	-1 608
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	-28 337	-16 674

Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-76 557	-104 046
Liquidités et équivalents en début de période	81 626	185 672
Liquidités et équivalents en fin de période	22 5 069	81 626

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2015
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par le circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporisé à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2015, s'élèvent à 5.013 KDT dont 1 355 KTD au titre de l'exercice 2015.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2014-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le montant de la reprise sur provisions additionnelles constitué par la banque au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 s'élève à 6 320 KDT pour ramener le montant des provisions additionnelles à 10 340 KDT.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1 Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 094
Caisse agences devises	971	2 249
Caisse IBS	160	260
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
TOTAL	17 262	30 438

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	12 000	-
Prêts interbancaires en devises	6 589	43 319
Prêts swap en devises	12 907	2 259
Avoirs chez les correspondants locaux	71	66
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Créances sur les établissements financiers	31 654	28 423
TOTAL	92 351	118 912

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2015, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Concours CT (1)	187 868	128 924
Concours M.L.T. (2)	455 268	413 330
Leasing (3)	38 323	31 491
Comptes débiteurs de la clientèle	38 338	35 087
Valeurs en recouvrement	772	307
Total brut	720 569	609 139
Agios réserves	(15 487)	(16 206)
Provisions individuelles	(40 496)	(57 990)
Provisions collectives	(5 013)	(3 658)
Total net	659 573	531 285

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échus	168 042	117 252
Avance sur dépôt à terme	7 774	850
Principal impayé	13 520	11 669
Intérêts et commissions perçus d'avance	-1 530	-859
Créances rattachés	62	12
Total	187 868	128 924

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours non échu	413 982	377 140
Principal échu	582	769
Intérêts et commissions échus	318	103
Principal impayé	29 091	27 865
Intérêts et commissions impayés	8 438	5 441
Intérêts à recevoir	2 675	3 875
Avance en comptes courants	186	187
Intérêts perçus d'avance	-4	-2 046
Total	455 268	413 330

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours	37 827	30 290
Principal impayé	334	830
Intérêts impayés	38	112
Intérêts courus	122	91
Autres créances	2	168
Total	38 323	31 491

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Concours MLT	354 878	309 629	100 390	103 701	455 268	413 330
Concours CT	175 336	107 773	12 532	21 151	187 868	128 924
Leasing	37 411	30 031	912	1 460	38 323	31 491
Comptes courants débiteurs	25 053	29 907	13 285	5 180	38 338	35 087
TOTAL Brut	592 678	477 340	127 119	131 492	719 797	608 832
Valeurs en recouvrement	772	307			772	307
TOTAL Brut	593 450	477 647	127 119	131 492	720 569	609 139

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	9 473	81 519	83 215	85 903	195 158		455 268
Concours CT	3 156	77 835	106 773	104	0		187 868
Leasing	271	15 724	21 878	450	0		38 323
Comptes courants débiteurs	1 254	12 895	16 112	548	7 529		38 338
Valeurs en recouvrement						772	772
TOTAL BRUT	14 154	187 973	227 978	87 005	202 687	772	720 569

Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	18 112	18 055
Fonds gérés BTE SICAR	20 587	20 587
Titres de Participation	62 809	40 342
Créances rattachées	3 554	2 956
Total Brut	112 350	89 228
Provisions	4 604	3 530
Total Net	107 746	85 698

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2014	Acquisitions-cessions	Valeur Brute 2015	Amortissements 2014	Dotations/ Reprises	Valeur Nette 2015
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	6 328	14	6 342	1 457	154	4 731
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 326	301	1 627	904	129	594
Matériel Informatique	4 727	334	5 061	3 162	555	1 344
Matériel de Transport	547	0	547	337	52	158
A, A & Installations	8 088	622	8 710	4 019	705	3 986
Total	25 018	1 271	26 289	9 879	1 595	14 815

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2015, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Avances au Personnel	356	331
Prêts au personnel	4 044	3 527
Etat et collectivités locales	2 191	2 161
Autres débiteurs	4 119	3 046
Créances prises en charge par l'Etat	3 911	4 203
Total	14 621	13 268

4.2 Passifs

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et refinancement en devises BCT	60 000	37 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	12 882	2 296
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	9 000	14 000
Avoirs des correspondants étrangers	111	226
Créances rattachées	300	564
Dépôts des établissements financiers spécialisés	849	2 437
Total	83 142	56 523

Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à terme en dinars	133 821	103 538
Dépôts à terme en devises	2 686	3 234
Comptes courants personnes physiques	26 477	22 761
Comptes courants personnes morales	53 355	44 367
Comptes d'épargne	46 866	41 423
Comptes professionnels en devises	4 192	4 198
Dépôts en dinars convertibles	4 168	4 927
Certificats de dépôt	66 500	48 500
Comptes prestataires de service en devises	784	856
Comptes négoce international	386	876
Personnes non résidentes	196 901	158 612
Autres sommes dues à la clientèle	34 340	37 408
Total	570 476	470 700

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encours emprunts extérieurs	14 704	20 476
Frais financiers/Emprunts extérieurs	231	422
Encours Emprunts obligataires	88 250	105 500
Autres emprunts	1 401	-
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 941	3 578
Total	107 527	129 976

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014
Ligne Capital Risque	65	65
Banque Européenne d'Investissement 2	2 308	3 377
Ligne Bird 34.8 M€	2 981	2 981
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	14	36
Banque Africaine de Développement 4	6 445	12 890
Ligne Italienne 60 milliards de lires	578	0
Ligne Espagnole	1 842	0
Ligne PME/EMIT	471	1 127
TOTAL	14 704	20 476

Note 10 : Autres Passifs

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Organismes sociaux	1 869	1 567
Personnel	3 052	3 099
Etat et collectivités locales	1 425	1 124
Autres créditeurs	6 556	2 144
Valeurs exigibles après encaissement (1)	4 216	3 277
Total	17 118	11 211

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3. Capitaux propres

Note 11 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2014	90 000	-840	7 372	22 344	4 079	130	13 200	835	0	124	-10 914	126 330
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					112							112
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										-10 914	10 914	
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2015											1 663	1 663
Soldes au 31/12/2015	90 000	-840	7 372	22 344	4 191	130	13 200	835	0	-10 790	1 663	128 105

Les mouvements sur le fond social au titre de 2015 se détaillent comme suit:

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2015	4 079
Intérêts	112
TOTAL Net	4 191

4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Cautions en faveur de la clientèle	47 704	45 040
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	225	204
Cautions en faveur des établissements bancaires	7 417	5 398
Total	55 346	50 642

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2015, les engagements de financement reçus s'élevaient à 9.000 mille dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élevaient à 554.732 mille dinars.

4.5 ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	541	564
Intérêts sur les prêts	37 453	32 430
Revenus Leasing	2 796	2 226
Commissions sur engagements	179	140
Commissions sur avals et cautions	3	9
Total	40 972	35 369

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes	349	275
Revenus portefeuille Titres	3 449	2 295
Plus-values sur Titres	170	162
Total	3 968	2 732

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de trésorerie et Interbancaire	4 037	2 315
Intérêts sur Emprunts extérieurs	642	969
Commissions sur Emprunts extérieurs	233	334
Charges sur Emprunts obligataires	5 453	6 438
Intérêts sur dépôts	17 909	11 027
Total	28 274	21 083

Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique englobe une dotation aux provisions d'un montant de 3 480 KDT suite au redressement fiscal subi par la BTE et engagé en février 2015.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Reprises d'intérêts et des provisions sur prêts	11 697	5 270
Pertes /gain courus sur Intérêts	-4	-238
Dotations aux provisions individuelles	-8 742	-21 532
Dotations aux provisions collectives	-1 355	-638
Dotations aux provisions hors bilan	-141	-386
Dotations autres passifs	-3 480	0
Total	-2 025	-17 524

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions sur titres	-1 114	-933
Reprises de provisions sur titres	40	373
Pertes courues sur titres	-	-21
Moins-value dépréciation titres BTA	-34	-102
Amortissement primes d'acquisition BTA	-20	-21
Total	-1 128	-704

Note 20 : Charges du personnel

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Traitements et salaires	11 510	9 282
Avantages complémentaires	540	527
Charges sociales	2 547	2 242
Autres charges du personnel	241	311
Provisions pour congés	112	136
Total	14 950	12 498

Note 21 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	1 663	- 10 914
Parts attribuables aux ADP	0	0
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	1 663	- 10 914
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,475	- 3,118

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de 5 069 mille dinars contre 81 626 mille dinars au 31 décembre 2014 :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse agences dinars	2 510	2 092
Caisse agences devises	1 131	2 509
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 056	2 283
Banque Centrale de Tunisie en devises	12 565	23 552
Prêts au jour le jour aux banques	12 000	0
Prêts interbancaires en devises	19 496	45 578
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	29 130	44 845
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-72 890	- 39 296
Total	5 069	81 626

4.7 Vérification de la situation fiscale de la société

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 DT.

Note 24 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2015, la BTE a cédé à sa filiale « Rapid Recouvrement » certaines créances douteuses d'une valeur brute totale de 20.804 KDT et totalement couvertes par des provisions et agios réservés. Cette cession de créance a eu lieu au dinar symbolique.
- 2- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) des dividendes pour un montant de 293 KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.
- 3- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18 337 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 162 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT.
- 4- Courant l'exercice 2015, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 56 KDT.
- 5- En date du 31 Janvier 2007, la BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 6- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
- 7- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

- 8- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 23 193 DT.
- 9- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2015, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- 10- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances-SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2015, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Encours Prêts MLT	875
Principal impayé	4 631
Intérêts & commissions impayés	68
Total	5 574

- 11- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 Décembre 2015, un montant de 1 044 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir dont 450 KDT encaissés fin Février 2015.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 914 DT.

- 12-** La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales.
- 13-** Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2015. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de **85** KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 906.368 KDT et un bénéfice net de 1.663 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers.

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du Janvier 2011 au Décembre 2013

En date du 12 Octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque ,réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 dont 2 779 KDT de pénalités de retards.

A la date du 25 novembre 2015 , la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements , néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport , aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

En couverture du dit risque , la banque a estimé et constitué une provision de 3 880 KDT.

Sur la base des informations disponibles à ce jour , l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernat cette question .

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA
Associés M.T.B.F**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a tenu informé de l'opération suivante conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015 :

La BTE a cédé à sa filiale « Rapid Recouvrement » dans laquelle elle détient 99,73% de capital un lot de créances totalement provisionnées d'une valeur brute totale de 20.804 KDT moyennant un prix de 15 DT.

Cette opération a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 24 Mars 2015.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1 - La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2015 la somme de 18.337 KDT.

En contre partie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2015 des intérêts de placements pour un montant de 224 KDT ainsi que des plus values sur rétrocession d'un montant de 162 KDT.

Par ailleurs , la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 407 KDT .

2- La BTE SICAR bénéficie des conditions préférentielles des rémunérations de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte .Les agios créditeurs resultants de ces conditions sur titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 15 518 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contre partie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA qui sera réglé à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC qui sera réglée par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 Décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contre partie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes

comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 173 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte .Les agios créditeurs résultants de ces conditions s'élèvent à 23 193 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la société « Jerba Aghir » dans laquelle elle detient 43,62% du capital , un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement de échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE . L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013.Il ressort de cette échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Aministration du 27 Avril 2004.

8 - La BTE a signé en Novembre 2004 avec la société Nouvelle des Villages de Vacances« SNVV » dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en Septembre 2003, et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Avril 2004 .

Au cours de l'exercice 2009, la BTE a signé avec « la société nouvelle des Villages de Vacances »-SNVV , un contrat de crédit d'un montant de deux millions de Dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5%. Ce crédit est remboursable sur sept ans dont deux années de grâce.

9- La BTE a confié en 2003 à la société « Rapid Recouvrement », un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances . En rémunération de ses services , le mandataire préserve une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties .

Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2004. .

En outre, La Société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur . Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 4914 DT.

C/ Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe , outre le salaire et les Indemnités , la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité :

Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 92 KDT et 16 KDT de charges patronales .

- Les membres du conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2015 . Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2015 à un montant brut de 85 KDT . En outre, les administrateurs

siégeant au niveau du comité permanent d'Audit interne du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunération brutes au titre de l'exercice 2015 de 113 KDT.

- Par ailleurs et dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'exercice d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivant et l'article 475 du code des sociétés Commerciales.

Tunis le 10 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS
Ahmed BELAIFA
Associés M.T.B.F

Groupe Banque de Tunisie et des Emirats

II- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2015
(Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 263	30 493
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	103 494	127 167
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	662 095	528 380
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	34 583	49 789
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	94 528	63 813
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		-	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	15 180	17 955
AUTRES ACTIFS	7	16 394	28 578
TOTAL ACTIF		943 537	848 197
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	56 956	49 802
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-9 956	959
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 929	- 10 280
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		138 089	129 641
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	46 069	37 692
CAPITAUX PROPRES		184 158	167 333
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	83 142	47 410
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	554 236	470 912
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	102 513	136 196
AUTRES PASSIFS	16	19 488	26 346
TOTAL PASSIF		759 379	680 864
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		943 537	848 197

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2015
(unité: en milliers de dinars)

	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	55 346	50 642
Crédits documentaires	32 768	344 114
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	88 114	84 756
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	110 510	24 338
Engagements sur titres	24 000	24 338 7 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	134 510	31 338 31 338
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	9 000	14 000
Garanties reçues	554 732	14 000 356 550
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	563 732	370 550 370 550

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2015
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		60 198	53 193
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	39 795	37 443
COMMISSIONS (en produits)	18	11 650	9 935
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	7 877	5 045
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	876	770
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		28 462	22 032
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	27 748	21 590
COMMISSIONS ENCOURUES	22	687	442
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		27	-
PRODUIT NET BANCAIRE		31 736	31 161
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-1 082	-16 496
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		- 895	2 894
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	40	247
FRAIS DE PERSONNEL	24	-15 706	- 13 568
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-7 718	- 8 924
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-1 673	- 3 196
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 702	- 7 882
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-140	-57
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	27	-204	-194
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 358	-8 133
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 429	2 147
RÉSULTAT NET		1 929	- 10 280

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2015
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice	Exercice
	2015	2014
Produits d'exploitation bancaires encaissés	60 058	53 523
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-30 149	-24 605
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-7 449	-78 204
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	97 731	12 336
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-25 732	-24 730
Autres flux d'exploitation	-117 881	-4 492
Impôts sur les sociétés	-341	-331
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-23 763	-66 503
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 180	1 203
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-25 423	-19 375
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-2 679	-2 660
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-26 922	-20 832
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	3 374	47
Augmentation/diminution ressources spéciales	-762	- 6 316
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-28 337	-10 250
Placements	-398	1 442
Dividendes versés / Encaissés	- 52	-1 684
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-26 175	-16 761
 Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		
	-76 860	-104 096
Liquidités et équivalents en début de période	83 504	188 624
Liquidités et équivalents en fin de période	6 644	84 528

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	12,79%	Filiale	Intégration globale	12,79%

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2015 par :

- La sortie de la société nouvelle des villages de vacances « S.N.V.V » détenue par la Banque à hauteur de 87,43%. Un acte de cession a été conclu entre la banque et l'acquéreur « société Mejda Tunisiana » en date du 21 Septembre 2015 pour un montant de 18 215 KDT réparti entre participation pour 8 600 KDT et dettes bancaires pour 9 615 KDT.

La décision définitive de cette cession est accordée par le conseil du marché financier en date de 11 avril 2016 à la société « Mejda Tunisiana » pour l'acquisition de la totalité des titres constituant le capital de la société SNVV et ce suite à la décision rendue par le comité supérieur d'investissement réuni le 15.03.2016.

- La sortie de la société Djerba Aghir détenue par la Banque à hauteur de 43,67% qui était présentée par mise en équivalence. En effet, les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblé général remontes à fin 2010

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12. Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 17 263 KDT contre 30 493 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	17 263	30 493
Total	17 263	30 493

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 103 494 KDT contre 127 167 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	92 325	116 274
RR	458	563
SICAV	10 711	10 256
Total	103 494	127 167

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2015, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 662 095 KDT contre 528 380 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	661 690	526 934
SNVV	-	702
SICAR BTE	405	744
Total	662 095	528 380

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 34 583 KDT fin 2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
T E P	76	67
RR	28	94
SICAR BTE	3 693	3 307
SICAV	30 786	45 534
SNVV	-	787
Total	34 583	49 789

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 94 528 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 048	53 063
T E P	324	207
RR	46	0
SICAR BTE	11 110	10 543
Total	94 528	63 813

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2015 un solde net de 15 180 KDT et se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 815	15 139
T E P	195	213
RR	170	190
SNVV	-	2 413
Total	15 180	17 955

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2015 un solde de 16 394 KDT contre 28 578 KDT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	14 897	27 577
T E P	225	36
RR	578	22
SICAR BTE	694	519
SNVV	-	424
Total	16 394	28 578

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2015, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	59 730	62 859
T E P	-846	-1 352
RR	-11 053	-10 352
SICAR BTE	2 719	1 019
SICAV	6 406	7 491
SNVV	-	- 9 863
Total	56 956	49 802

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-9 956	959
Total	- 9 956	959

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	2 607	- 10 546
T E P	-1 177	-85
RR	-650	-607
SICAR BTE	792	658
SICAV	357	433
SNVV	-	-133
Total	1 929	- 10 280

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
RR	-31	-29
SICAV	46 098	39 157
SICAR BTE	2	1
SNVV	-	- 1 437
Total	46 069	37 692

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	83 142	47 410
Total	83 142	47 410

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	554 236	470 912
Total	554 236	470 912

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2014 et 2015 se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	102 513	129 247
SNVV	-	6 949
Total	102 513	136 196

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	5 164	4 281
T E P	5 006	4 951
RR	1 833	995
SICAV	7 485	9 088
SNVV	-	7 031
Total	19 488	26 346

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	39 792	36 650
TEP	3	793
Total	39 795	37 443

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	10 570	8 680
RR	979	900
SICAR BTE	91	355
TEP	10	-
Total	11 650	9 935

**NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET
D'INVESTISSEMENT**

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	4 565	1 823
T E P	45	267
RR	55	135
SICAR BTE	399	-
SICAV	2 813	2 820
Total	7 877	5 045

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	542	169
T E P	54	48
SICAR BTE	143	531
RR	137	-
SNVV		22
Total	876	770

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	27 675	20 791
RR	6	25
SICAR BTE	67	30
SNVV	-	744
Total	27 748	21 590

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	686	441
T E P	1	1
Total	687	442

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	24	231
SICAR BTE	16	15
TEP	-	1
Total	40	247

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-14 950	-12 830
T E P	-193	-145
RR	-542	-571
SICAR BTE	-	-1
SICAV	-21	-21
Total	-15 706	-13 568

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 6 757	- 6 860
T E P	-154	-202
RR	-259	-827
SICAR BTE	-207	-138
SICAV	-341	-109
SNVV		-788
Total	- 7 718	- 8 924

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2014 et 2015 se présentent ainsi :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	-1 614	-1 652
T E P	-17	- 1 099
RR	-42	-160
SNVV	-	-279
SICAV	-	-6
Total	-1 673	-3 196

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2015	31/12/2014
BTE	- 123	-103
RR	-13	-1
TEP	-1	-
SICAR BTE	-67	-88
SNVV		-2
Total	-204	-194

NOTE 28 : Vérification de la situation fiscale de la Banque

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élevaient à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2015 un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 3.880.000 D

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 01 JUIN 2016

Résolution 1

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance :

Des rapports du conseil d'administration relatifs aux états financiers de la BTE et des états financiers consolidés du groupe BTE arrêtés au 31 décembre 2015 ;

Des rapports du commissaire aux comptes concernant les états financiers de la BTE et les états financiers consolidés du groupe BTE arrêtés au 31 décembre 2015, approuve sans réserve les rapports du conseil d'administration ainsi que les états financiers de la BTE et les états financiers consolidés du groupe BTE arrêtés au 31 décembre 2015.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions régies par l'article 29 de la loi N°65-2001 et des articles 200 et suivants, ainsi que de l'article 475 du code des Sociétés commerciales approuve les dites conventions.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2015, donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 4

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le resultat de l'exercice 2015 comme suit :

En Dinars

- Report à nouveau 2014 : - 10.790.972,405
- Resultat net de l'exercice 2015 : 1.662.698,463
- Resulta à reporter : - 9.128.273,937

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à un montant de 1000 dinars au profit de chaque administrateur lors du conseil d'administration.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Mr Rached Ben Romdhane Adminsitrateur Représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Mr Fares Bessrou, et Mr Mohamed Chokri Rajeb en remplacement de Mr Taher Lassouad durant la période restante de leurs mandat.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des Administrateurs du conseil d'Administration représentant l'état Tunisien et l'état Emiratien pour les exercices 2016-2017-2018, et cela jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2018.

Administrateurs représentant l'Etat des Emirats Arabes Unis

M. Jabr Zaâl Khelifa FELLASI	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
M. Obeid Mourad SOUIDI	<i>Administrateur</i>
M. Khalifa Ali Al GAMZI	<i>Administrateur</i>
M. Sakr Salem EL AMRI	<i>Administrateur</i>
M. Naceur CHOUTAYT AL KITBI	<i>Administrateur</i>
Mr Mohamed Moubarek HEJRI	<i>Administrateur</i>

Administrateurs représentant l'Etat Tunisien

Mr Khaled BEN MILED	<i>Directeur Général</i>
MR Mohamed Chokri Rajeb	<i>Administrateur</i>
Mr Bassel HAMID	<i>Administrateur</i>
Mr Rached Ben Romdhane	<i>Administrateur</i>
Mr Hedi DAMMAK	<i>Administrateur</i>
Mr Fadhel BEN OTHMANE	<i>Administrateur</i>

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 8

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission d'un Emprunt Obligataire D'un montant de 100 MD sur une ou plusieurs tranches entre la date de cette Assemblée et la prochaine Assemblée Générale qui va statuer sur les Etats financiers de l'exercice 2017.

Les conditions d'émission de cet emprunt Obligataire seront soumises à l'Approbation du Conseil d'Administration.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Edité par Mme Amel Kliche